

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 6
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI)

ABSENTS :

BRAY Christian (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

BARGE Michel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

POUVOIRS :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) représentée par LAFAURIE Lucie (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) représenté par CLEMENT Françoise (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par GOFFOZ Alain (CCVAI) SAPEY Eliane (CCVAI) représentée par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

MATHELIN Sandra (CCVAI)

OBJET : Délégations d'attribution du conseil communautaire au Président de la communauté et au bureau communautaire

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

042-244200614-DE2026_2804_03-DE

A G E D I

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le président rend compte à chaque réunion du conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE de déléguer au président pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

Finances

- a) Procéder dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements de tout emprunt à CT, MT et LT après consultation du bureau
- b) Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et change
- c) Réaliser toute ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 400 000€ et de signer tout contrat y afférent après consultation du bureau
- d) Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- e) Solliciter les subventions auprès des organismes institutionnels publics et privés pour les opérations validées en conseil communautaire

Commande publique

- a) La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 15 000€ HT euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- b) Signer toute convention de groupement de commandes

Affaires juridiques

- a) Intenter au nom de la CCVAI les actions en justice ou de défendre la CCVAI dans les actions intentées contre elle et ce, à toute instance, devant toute juridiction après consultation du bureau
- b) Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance
- c) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 5 000€ par sinistre.

Ressources humaines

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
042-244200614-DE2026_2804_03-DE
A G E D I

a) Procéder au recrutement d'agents non titulaires en remplacement ou en renfort pour une durée maximale de 12 mois

Administration générale

a) Autoriser au nom de la CCVAI le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et l'acquittement de la cotisation afférente

b) De décider de la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

Article 2 : RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 28/04/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
MATHELIN Sandra (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 29/04/26
et de la publication le : 29/04/26
Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
042-244200614-DE2026_2804_03-DE
A G E D I